



AR Prefecture

005-200034502-20200212-2020_0022-DE
Reçu le 13/02/2020
Publié le 13/02/2020

« Nihil nisi a numine »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 12 février 2020

L'an deux mille vingt le douze du mois de février à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 7 février 2020 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, M. Jean-Yves GARNIER, M. Dominique GOURY, M. Paul DAVIN, M. Philippe GONDRE, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN, M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents : 4

Mme Marie-Andrée FESTA, M. Benoît GOSSELIN, Mme Florence MILLON, M. Christian PARPILLON.

Etaient absents et représentés : 2

M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, Mme Marie-Andrée FESTA ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020 – BUDGET CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

Vu l'avis de la commission « finances » réunie le 22 janvier 2020,

Vu la nomenclature comptable M14,

Vu l'approbation du compte de gestion,

Vu l'approbation du compte administratif et son affectation des résultats,

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2020, celui-ci s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 821.02€	7 821.02€
Investissement	1.529,54€	1.529,54€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2019	BP 2020	Evolutions
011 - Charges à caractère général	500	100	-80,0%
65 - Autres charges de gestion courante	8 460	7 721	-8,7%
Sous-total des dépenses réelles	8 960	7 821	-12,7%
023 - Virement à la section d'investissement	-	-	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-	-	
Total des dépenses de fonctionnement	8 960	7 821	-12,7%



AR Prefecture

005-200034502-20200212-2020_0022-DE
Reçu le 13/02/2020
Publié le 13/02/2020

« Nihil nisi a numine »

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2019	BP 2020	Evolutions
74 - Dotations, subventions et participations	-	3 000	
75 - Autres produits de gestion courante	-	-	
Sous-total des recettes réelles	-	3 000	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	-	-	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	8 960	4 821	-46,2%
Total des recettes de fonctionnement	8 960	7 821	-12,7%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2019	BP 2020	Evolutions
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	
21 - Immobilisations corporelles	1 530	1 530	0,0%
Sous-total des dépenses réelles	1 530	1 530	0,0%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-	-	
Total des dépenses d'investissement	1 530	1 530	0,0%

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BP 2019	BP 2020	Evolutions
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	
13 - Subventions d'investissement	-	-	
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	
Sous-total des recettes réelles	-	-	
021 - Virement de la section d'exploitation	-	-	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 530	1 530	
Total des recettes d'investissement	1 530	1 530	0,0%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de:

- **ARTICLE 1** : Approuver le budget primitif 2020 tel que présenté ci-avant ;
- **ARTICLE 2** : Autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents.

Membres en exercice :	19	Pour :	15
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	2

Ainsi fait et délibéré le 12 février 2020

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK

Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2020
Affiché ou publié le : 13 FEV. 2020

